

Recours au Règlement—M. Allmand

Je crois que les députés seront également heureux d'apprendre que l'admissibilité sera établie en fonction de 400 heures de travail. A première vue, cela semble simple, mais ce chiffre tient compte du fait que notre pays dépend principalement de ses ressources naturelles et que dans le secteur pétrolier, les secteurs de la pêche et des forêts et de nombreux autres secteurs de l'économie canadienne, les Canadiens travaillent de nombreuses heures par semaine. Auparavant, aux fins de l'assurance-chômage, on ne tenait pas compte de la réalité selon laquelle certaines personnes peuvent travailler 100 ou 120 heures par semaine au lieu de la moyenne normale de 40 heures, dans le secteur de la fabrication. Nous sommes heureux de présenter une recommandation tenant compte du secteur primaire et de ses modes de travail différents.

Le rapport renferme bien d'autres recommandations notamment une réorganisation d'envergure, mais je pense que ces trois objectifs représentent de nouvelles orientations importantes auxquelles le gouvernement et le Parlement souscriront, je l'espère.

[Français]

PRÉSENTATION DU 3^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent des affaires émanant des députés, dans les deux langues officielles.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.)

* * *

• (1110)

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'UN COMITÉ—ON DEMANDE
AUTANT DE TEMPS POUR LA RÉPLIQUE DES PORTE-PAROLE DE
L'OPPOSITION

L'hon Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, lorsque mon collègue, le président du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, a déposé le rapport sur l'assurance-chômage, rapport auquel je souscris en majeure partie, il a fait d'assez longues observations. Je suis d'accord en ce qui concerne la plupart des choses qu'il a dites mais il me semble que lorsqu'on fait d'aussi longues observations, il conviendrait de donner autant de temps aux porte-parole de l'opposition pour qu'ils fassent connaître eux aussi leur opinion.

Si je comprends bien, la règle habituelle veut que l'on se contente de déposer le rapport. Je trouve bon que le président ait eu la possibilité de faire cette intervention. Mais s'il se permet ce genre d'intervention, qui est ni plus ni moins qu'une déclaration faite par un ministre à l'appel des motions, je crois

que les porte-parole de l'opposition devraient disposer d'autant de temps pour faire eux aussi leurs observations.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): J'interviens au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président. Je tiens à dire moi aussi que j'approuve une bonne partie de ce qu'a dit le président du comité. Il serait bon à mon avis que nous disposions de quelques minutes pour souligner, d'après notre point de vue, le travail que le comité a consacré à ce rapport. Il dénote un nouvel état d'esprit au sein des comités. Nous avons là un rapport qui a l'appui de tous les partis à la Chambre. En fait, seul un député ministériel—et le rapport en témoigne—s'est dissocié du reste de ses collègues sur la question des prestations de retraite considérées comme un gain aux fins de l'assurance-chômage. Je crois que ce fut la seule dissidence. Je demanderais à la présidence de nous donner la possibilité de répliquer brièvement.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne voudrais surtout pas qu'on m'accuse de faire obstacle à la liberté d'expression à la Chambre. Mais si je ne m'abuse, nous parlons bien du dépôt d'un document. On avait l'habitude, au cours des législatures précédentes et de la législature actuelle, de laisser les présidents de ce comité faire certaines observations non partisans. C'est très bien et les députés savent très bien à quoi s'en tenir à ce sujet.

Je rappelle à la présidence que le comité des élections, des privilèges et de la procédure est en train de revoir le Règlement. Si nous devons établir une nouvelle pratique, et je n'en discute pas le bien-fondé, ce n'est pas en invoquant le règlement qu'il faut le faire, mais en le modifiant.

Par conséquent, je trouve que mes collègues ont eu la chance de faire valoir leur point et que nous devrions nous efforcer, à l'avenir, de nous en tenir au dépôt des rapports. Toute autre commentaire de la part d'un député devrait être fait à la période des questions ou à l'extérieur de la Chambre.

[Français]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, moi aussi j'aimerais faire mes commentaires. Tout d'abord, je suis content de voir que, à l'unanimité, les gens rejettent le principe de l'annualisation qui avait des conséquences néfastes pour les pêcheurs des provinces Atlantiques. Je suis content de voir des députés conservateurs s'opposer à la décision du gouvernement de tenir compte des prestations de régimes de pensions pour diminuer les prestations d'assurance-chômage. Et, monsieur le Président, je suis très satisfait de voir que les députés de la Chambre, que ce soit les libéraux, les conservateurs ou les néo-démocrates, ont travaillé de façon constructive.

[Traduction]

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.